



Le drapeau israélien flotte en face de la colonie juive de Ma'ale Adumim, en périphérie de Jérusalem, en Cisjordanie. Le retrait des territoires occupés par Israël a toujours constitué l'un des principaux enjeux des pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens, dont un nouveau chapitre s'ouvre à Washington.

POURPARLERS DE PAIX ISRAËLO-PALESTINIENS

Cette fois sera-t-elle la bonne ?

ÉLIANE BRISEBOIS

Les négociations en vue d'un accord de paix entre Israël et la Palestine ont été lancées lundi soir à Washington, après quelques années de paralysie, par un repas de rupture du jeûne du ramadan. Les États-Unis, qui parrainent les pourparlers, ont exhorté Israéliens et Palestiniens à négocier de « bonne foi » afin de trouver un « compromis raisonnable ».

Après plus de six décennies de conflit et de multiples échecs de relance du processus de paix, la diplomatie américaine a annoncé que les premières réunions de lundi et de mardi ouvrent une période de négociations devant durer « au moins neuf mois », selon un calendrier ne dictant pas de « date butoir ».

Dans la journée, le président américain Barack Obama a souligné le travail de son secrétaire d'Etat, John Kerry, qui a réussi à convaincre les deux parties de reprendre les négociations il y a 10 jours, après six voyages au Proche-Orient en quatre mois. Ce dernier a annoncé lundi qu'il avait choisi un ancien ambassadeur des États-Unis en Israël, Martin Indyk, pour guider les pourparlers.

Dans un salon d'apparat du département d'Etat, la ministre israélienne de la Justice, Tzipi Livni,



Un jeune garçon brandissant le drapeau palestinien lors d'une manifestation tenue en 2005 contre l'érection d'une barrière de séparation non loin de la colonie juive d'Ariel, en Cisjordanie.

était assise à côté du négociateur en chef palestinien, Saëb Erakat, autour d'une table de neuf personnes dressée pour le dîner offert par John Kerry. En accueillant ses hôtes, certains souriants, le patron de la diplomatie américaine a salué un moment « très, très par-

ticulier » et a même plaisanté en lançant qu'« il n'y avait pas grand-chose à en dire ». Avant d'arriver à Washington, Mme Livni avait prédit des pourparlers « très difficiles et probléma-

VOIR PAGE A 8 : POURPARLERS

LAC-MÉGANTIC

Ultimatum de Québec

La MMA et deux pétrolières ont 24 heures pour accepter de payer la décontamination et la restauration des lieux dévastés

ALEXANDRE SHIELDS

Trois semaines après la tragédie de Lac-Mégantic, Québec somme les entreprises jugées responsables du déversement de 5,7 millions de litres de pétrole de procéder aux importants travaux de décontamination. En cas de refus, le gouvernement les réalisera et exigera par la suite d'être remboursé, quitte à entamer des poursuites. Et la facture promet d'être salée.

Le texte de l'ordonnance rendue publique lundi précise que la Montreal Maine and Atlantic Railway (MMA), qui transportait le pétrole, ainsi que les entreprises Western Petroleum Company et World Fuel Services, à qui appartenait le brut, sont tenues d'assumer les coûts de la décontamination et de la restauration des lieux. Le tout doit être entamé « dans les plus brefs délais ».

Or, jusqu'à présent, ces entreprises n'ont jamais manifesté leur intention d'effectuer ses importants travaux et de les payer, a souligné le ministre de l'Environnement, Yves-François Blanchet, en entrevue au *Devoir*. « Le niveau de confiance envers ces entreprises est très bas, mais on leur donne encore la chance de se manifester. Mais elles auraient dû le faire dès le début », a souligné le ministre.

Pour le moment, la MMA ne s'est toujours pas engagée à rembourser à Lac-Mégantic les quatre millions de dollars que la Ville a dû déboursier pour payer les entrepreneurs chargés de faire les travaux de nettoyage. L'entreprise doit en théorie répondre mardi à la mise en demeure envoyée par la Ville. Quant à la Western Petroleum Company et à World Fuel Services,



Le ministre Yves-François Blanchet

VOIR PAGE A 8 : ULTIMATUM

Lire aussi : Sécurité ferroviaire : les villes font pression sur Ottawa. *Page A 2*

AUJOURD'HUI

Économie · La Compagnie de la Baie d'Hudson met la main sur le détaillant américain Saks pour 2,9 milliards. *Page B 1*

Actualités · À Montréal, l'Équipe Coderre recrute le maire par intérim de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, un proche d'Applebaum. *Page A 3*

Avis légaux.....	B 6
Décès.....	B 4
Météo.....	B 2
Mots croisés.....	A 4
Petites annonces.....	B 4

Un *Cœur de maman* qui bat de nouveau

Après 60 ans d'obscurité forcée, un succès populaire oublié du cinéma québécois reverra la lumière du jour

FRANÇOIS LÉVESQUE

L'organisme Éléphant : la mémoire du cinéma québécois complète ces jours-ci la restauration du film *Cœur de maman*. Jamais entendu parler ? Normal : le négatif dormait dans une chambre forte depuis sa sortie il y a 60 ans, et ce, en dépit de son succès populaire d'alors. Il n'en fallait pas plus pour attiser la curiosité du *Devoir*, qui s'est penché sur l'histoire étonnante de ce long métrage et celle, plus étonnante encore, de l'une de ses vedettes.

Cœur de maman prit l'affiche au théâtre Saint-Denis le 25 septembre 1953. La critique ne trouva guère à se pâmer devant ce mélodrame relatant le calvaire d'une gentille vieille dame maltraitée par sa belle-fille. Le public, en revanche, accourut comme il l'avait fait l'année précédente pour *La petite Aurore, l'enfant martyr*, qui racontait à l'inverse le cauchemar d'une enfant torturée par sa belle-mère. Inapte à tous égards, ce dernier film n'en a pas moins marqué les mémoires et passe régulièrement à la télévision. *Cœur de maman* a connu un destin bien différent.

« *Cœur de maman* a été produit par France Film, que J.A. DeSève avait racheté après avoir fondé Renaissance Films, explique Marie-José Raymond, directrice d'Éléphant. Le projet lui avait été proposé par Rosanna Seaborn, qui vou-



ÉLÉPHANT : LA MÉMOIRE DU CINÉMA QUÉBÉCOIS/FRANCE FILM
Rosanna Seaborn dans le rôle de la méchante Celeste du film *Cœur de maman*, une production dans laquelle elle avait investi et qui connut beaucoup de succès en 1953.

VOIR PAGE A 8 : CŒUR

ACTUALITÉS

Les Torontois outrés par la mort d'un jeune aux mains de la police

DIANA MEHTA
à Toronto

Des centaines de personnes ont manifesté dans les rues de Toronto, lundi soir, pour réclamer justice après la mort d'un jeune homme abattu par la police à bord d'un tramway de la métropole.

La mère et la sœur de Sammy Yatim, âgé de 18 ans, se sont jointes aux manifestants alors que ceux-ci se rassemblaient à un carrefour du centre-ville avant de se diriger vers l'intersection, dans l'ouest de la ville, où M. Yatim est mort tôt samedi matin. Pouvant à peine parler, la mère ne faisait que répéter le prénom de son fils.

Les manifestants ont occupé la rue d'un trottoir à l'autre, criant «*Honte!*» aux policiers surveillant l'événement, et ont effectué un bref arrêt devant un poste de police.

«Il y a quelque chose qui ne fonctionne dans la formation qu'a reçue cet agent»

Une manifestante, Annette Shaffer, qui demeure dans le quartier où s'est déroulé l'incident, a mis en doute la façon dont les policiers apprennent à maîtriser des situations difficiles. «*Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans la formation qu'a reçue cet agent.*»

Policier suspendu

Plus tôt, lundi, la police de Toronto a annoncé qu'un agent impliqué dans la fusillade avait été suspendu. En conférence de presse, le directeur du Service de police de Toronto a soutenu qu'il fera tout en son pouvoir pour tenter de déterminer les raisons menant à la mort par balles de Sammy Yatim.

Bill Blair a dit comprendre que la population se pose des questions sur le comportement de ses policiers, dont l'intervention a été filmée et publiée en ligne, et a affirmé que cette «*mort tragique*» était prise très au sérieux. Il a en outre assuré que ses policiers collaboreraient étroitement avec l'Unité des enquêtes spéciales (UES) de l'Ontario, qui sera responsable de l'enquête sur la mort de Sammy Yatim.

M. Blair a aussi dit qu'il mènerait une enquête distincte pour déterminer si les procédures et la formation des poli-

ciers avaient été respectées. «*Le rapport complet de mon enquête, avec actions et recommandations, sera soumis à la police de Toronto dans les 30 jours suivant la transmission des résultats de l'UES au procureur général*», a-t-il dit.

Un représentant du syndicat des policiers a fait savoir que l'agent impliqué dans l'affaire était «*effondré*» et renversé par l'ampleur de ce qui s'est passé.

Usage de la force

L'UES — la «*police des policiers*» — a signalé que les policiers «*menaient une enquête*» sur M. Yatim alors qu'il se trouvait à bord du tramway, lorsqu'une altercation a éclaté entre lui et les agents. Il y a eu «*interaction*» entre Sammy Yatim et les forces de l'ordre, qui ont tiré plusieurs coups de feu avant d'avoir recours à un pistolet à impulsions électriques, selon l'UES. Le jeune homme a été transporté à l'hôpital, où il a succombé à ses blessures.

L'incident, qui s'est produit dans la nuit du vendredi au samedi, a suscité une vive controverse sur les réseaux sociaux. Certains internautes ont reproché aux policiers de la métropole canadienne d'avoir fait usage d'une force excessive.

De son côté, la première ministre ontarienne Kathleen Wynne a parlé de la mort du jeune Sammy Yatim et des circonstances entourant son décès comme d'une «*situation tragique*». «*Mes pensées vont à la famille*», a-t-elle déclaré, ajoutant qu'elle ne pouvait commenter l'incident, puisque l'enquête était en cours.

L'ombudsman de la province s'est également prononcé sur cette affaire, affirmant que son bureau examinerait mardi l'incident pour déterminer si cela pourrait déclencher une enquête plus vaste. «*Il est important que je regarde le tout sous un angle provincial, et c'est ce que nous envisageons en ce moment*», a dit André Marin.

Il a toutefois mis en garde contre un jugement hâtif.

À l'endroit où le jeune homme a été abattu, il est désormais possible d'apercevoir un mémorial de fortune. Un poteau entouré de chandelles a été décoré de roses blanches et de marguerites jaunes.

La Presse canadienne

LAVAL

Deux femmes accusées d'extorsion

Deux femmes ont été accusées en lien avec l'affaire de services sexuels dans laquelle aurait trempé l'ex-maire de Laval Alexandre Duplessis. Quatre chefs d'accusation ont été déposés vendredi dernier contre Julie Cadieux, 32 ans, et Nathalie Paquin, 44 ans. Trois accusations communes d'extorsion, d'introduction par effraction et de complot ont été déposées. Les accusées conservent leur liberté sous promesse de comparaître le 14 août. M. Duplessis a démissionné de son poste le 28 juin, après qu'il eut été révélé qu'il avait déposé une plainte d'extorsion à la Sûreté du Québec. Les accusées auraient demandé de l'argent au maire en le menaçant de dévoiler publiquement qu'il avait sollicité les services d'escortes. M. Duplessis avait nié avoir reçu ou sollicité des services sexuels.

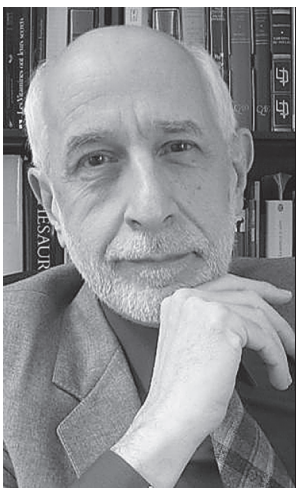
La Presse canadienne

VANCOUVER

L'agent ne s'est pas parjuré, dit la cour

Un agent de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui était accompagné de trois de ses collègues à l'aéroport de Vancouver, un soir d'octobre 2007 où Robert Dziekanski a été atteint par des tirs de pistolet électrique avant de mourir, a été déclaré non coupable d'avoir menti lors de l'enquête sur la mort de l'immigrant polonais. Bill Bentley était le premier à subir son procès pour parjure en lien avec son témoignage lors de l'enquête menée en 2009 pour tenter d'expliquer ce qui s'est passé après que les agents eurent répondu à un appel concernant un homme en détresse lançant des meubles. La Couronne arguait que Bentley et ses collègues s'étaient consultés pour harmoniser les témoignages livrés aux enquêteurs, avant de mentir lors de l'enquête pour camoufler cette collusion.

La Presse canadienne



Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



Un convoi ferroviaire du Canadien Pacifique comptant sept wagons-citernes qui transportaient du pétrole a déraillé vendredi dernier à Lloydminster, une municipalité chevauchant la Saskatchewan et l'Alberta. Aucun hydrocarbure n'a toutefois été déversé.

Unies pour améliorer la sécurité ferroviaire

Les villes du Canada se regroupent pour faire pression sur Ottawa et les compagnies

PIERRE SAINT-ARNAUD

Le monde municipal canadien se regroupe sous le parapluie de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour faire pression sur Ottawa afin d'améliorer la sécurité ferroviaire à la suite de la catastrophe de Lac-Mégantic.

Un groupe de travail sur la sécurité ferroviaire a été créé lundi par la FCM lors d'une conférence téléphonique avec la plupart des instances provinciales. «*Nous voulons mettre en place un canal de communication unique avec le fédéral, qui est la FCM. Il faut éviter de multiplier les lieux de communication*», a expliqué le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Bernard Généreux, à l'issue de la conférence téléphonique.

Transparence

L'objectif du groupe de travail est d'obtenir en tout premier lieu une transparence accrue des compagnies de chemin de fer du Canada relativement aux produits qui transitent sur les territoires des municipalités. «*Si on doit être les premiers intervenants en matière de sinistre, il faut savoir à quoi se préparer. La connaissance de ce qui transite dans nos municipalités est essentielle*», a fait valoir M. Généreux, ajoutant qu'il est difficile de préparer des plans d'urgence en cas d'accident quand on n'a aucune idée des produits qui se trouvent dans un convoi.

Les municipalités, qui ont exprimé à maintes reprises leur frustration devant le refus des transporteurs de leur dire quelles sont les matières dangereuses qui traversent leurs villes, estiment que cette époque est maintenant révolue. «*Nous sommes dans une culture du silence sur cette question et c'est complètement inacceptable*», a déploré M. Généreux, tout en avertis-

États-Unis: opposition des industries pétrolière et ferroviaire

Washington — L'industrie pétrolière et les transporteurs ferroviaires américains résistent aux efforts de l'administration Obama visant à accroître les normes de sécurité pour les wagons comme ceux qui ont été impliqués dans la catastrophe de Lac-Mégantic, justifiant leur position par une question de coûts et de défis techniques. Des groupes de l'industrie affirment qu'il n'est pas réaliste de vouloir modifier des dizaines de milliers de wagons servant au transport de pétrole — il en coûterait au moins un milliard \$ US, selon eux — alors qu'ils viennent d'adopter des normes devant assurer que les wagons commandés après octobre 2011 répondent aux exigences formulées par des spécialistes fédéraux du transport. La règle-

mentation finale visant à améliorer la sécurité des wagons n'est toutefois pas attendue avant l'année prochaine. Les autorités cherchent à corriger un défaut de conception des wagons utilisés afin de transporter du pétrole et d'autres liquides dangereux d'une côte à l'autre. Les véhicules en forme de canette de boisson gazeuse connus sous le nom de DOT-111 — et impliqués dans le drame de Lac-Mégantic — ont tendance à se fendre en deux lors de déraillements et d'autres accidents. Ce problème de conception est connu depuis 1991. De plus, le poids supplémentaire qui résulterait de modifications apportées aux wagons existants pourrait même rendre ceux-ci plus dangereux, a soutenu le regroupement.

Associated Press

sant que les municipalités ne se laisseront pas attirer dans le piège de la responsabilité.

«*La connaissance n'induit pas la responsabilité. Ce n'est pas à la municipalité d'être responsable de ce qui transite sur son territoire. La responsabilité est à l'entreprise, mais nous, notre responsabilité, c'est d'être capables d'intervenir en cas de sinistre.*»

Le fédéral complice ?

Le président de la FQM lance au passage une première flèche au gouvernement fédéral, qu'il juge complice de cette situation. «*Même l'appareil politique a intégré des éléments de concurrence, de secret d'industrie, et on invoque régulièrement des éléments de compétitivité, de concurrence pour justifier le*

fait que des informations doivent être traitées confidentiellement», a-t-il dit.

La mairesse de Bromont, Pauline Quinlan, qui copréside le groupe de travail, précise que les municipalités ne demandent pas de savoir en tout temps quelles sont les matières dangereuses qui se trouvent dans chaque convoi qui traverse leur territoire. Il s'agit plutôt d'avoir un inventaire général des matières dangereuses qui passent régulièrement dans une région et un registre qui permette d'intervenir rapidement et avec précision en cas d'urgence. «*Les instances régionales — par exemple les MRC — pourraient être en lien avec les compagnies ferroviaires et [il faudrait] qu'on puisse immédiatement nous dire, lorsqu'il y a un accident: voici les*

produits qui transitent dans ce convoi», dit-elle.

Lois et règlements

Par ailleurs, le groupe de travail entend se pencher sur les lois et règlements qui régissent le secteur du rail et le rôle du gouvernement fédéral. «*Est-ce que les lois sont encore appropriées? Est-ce qu'on a fait évoluer le volet législatif au fil des ans? Quel est le droit de regard que le gouvernement fédéral doit exercer sur ces entreprises?*», s'interroge à voix haute M^{me} Quinlan.

Son collègue Bernard Généreux se montre beaucoup plus dur à l'endroit d'Ottawa. «*Il y a une culture de déréglementation qui est en train de percoler dans l'appareil politique et bureaucratique qu'il faut absolument renverser*, dit-il. *On voit jusqu'où peut nous mener l'autorégulation. Il faut remettre en question cette façon de faire qui consiste à confier à l'entreprise la responsabilité de gérer ses risques.*»

Les leaders municipaux rappellent malgré tout qu'on ne peut pas tourner la page sur le rail. «*On s'entend tous pour dire qu'il est essentiel qu'on soit des-servis par le rail, notre économie en dépend, mais il faut s'assurer que tout ça se fait en grande sécurité*», indique M^{me} Quinlan.

Le président de la FCM, Claude Dauphin, a donc appelé le gouvernement Harper à prendre la balle au bond puisque le moment est propice. «*Le gouvernement fédéral doit s'associer étroitement aux municipalités afin d'intervenir efficacement en matière de sécurité ferroviaire*, a-t-il dit. *Assurer la sécurité du système ferroviaire canadien est incontestablement une responsabilité fédérale, mais cela exige également une coordination minutieuse avec les autres ordres de gouvernement.*»

Le groupe de travail doit faire rapport à la FCM en novembre prochain.

La Presse canadienne

Espionnage: le CSTC partagera ses données malgré les risques de torture

JIM BRONSKILL
à Ottawa

Le gouvernement Harper a discrètement donné à l'agence canadienne de surveillance électronique l'autorisation d'échanger des informations avec des partenaires étrangers, et ce, même lorsque cela pourrait exposer des individus à la torture.

Le Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC) respecte une politique sur les risques de mauvais traitement lorsqu'elle partage des informations avec d'autres pays, soutient Ryan Foreman, un porte-parole de l'agence de renseignement.

Cette politique doit guider les agences de sécurité lorsque la recherche ou le partage de données peuvent entraîner une augmentation du risque de torture de personnes détenues à l'étranger.

Des défenseurs des droits de la personne et des députés de l'opposition ont vertement critiqué ladite politique, affirmant qu'elle autorisait de fait la torture et violait les engagements internationaux du Canada.

Des renseignements divulgués en vertu de la Loi sur l'accès à l'information ont révélé que plusieurs agences — notamment le Service canadien de renseignements de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada

et les services frontaliers — devaient suivre cette politique.

Il n'existait cependant, jusqu'à maintenant, aucune confirmation explicite que la politique s'appliquait également à l'agence de surveillance électronique.

Le réseau Five Eyes

Le CSTC, au budget annuel d'environ 400 millions, surveille les communications à l'étranger, y compris en ligne.

Selon M. Foreman, le CSTC dispose de «*rigoureux processus internes*» pour s'assurer que la politique est respectée.

L'agence fait partie du réseau Five Eyes, qui comprend également les États-Unis, le

Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande; une grande quantité d'informations circule entre les membres.

La Sécurité publique a commencé à travailler sur la politique de partage d'information en 2009, menant à une série de directives secrètes au bénéfice des agences de sécurité fédérales.

Ces révélations surviennent dans la foulée du scandale touchant la révélation de l'existence d'importants programmes de surveillance de la National Security Agency américaine, le partenaire du CSTC aux États-Unis.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Coderre recrute un élu proche d'Applebaum

MARCO FORTIER

Un proche de Michael Applebaum, élu sous la bannière de l'ancien parti de Gerald Tremblay, joint les rangs d'Équipe Coderre. Lionel Perez, maire intérimaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG), doit annoncer ce mardi qu'il se porte candidat pour Denis Coderre, a appris *Le Devoir*.

L'avocat de 37 ans, élu pour la première fois en 2009, sera responsable de la gouvernance et des infrastructures au sein d'Équipe Coderre, indiquent nos sources. L'aspirant-maire de Montréal doit présenter son candidat ce mardi matin dans l'arrondissement de CDN-NDG.

«Denis Coderre est un franc parleur qui peut rassembler tous les Montréalais, de l'est comme de l'ouest, anglophones

et francophones», a dit Lionel Perez, joint par *Le Devoir*. Il a confirmé qu'il sera candidat comme conseiller dans le district de Darlington.

En coulisse, on note qu'Équipe Coderre tarde à annoncer un candidat à la mairie de l'arrondissement pour faire face à la candidature probable de Russell Copeman, vice-recteur de l'Université Concordia et ancien député libéral. Ce poids lourd de la communauté juive se lancerait avec la coalition formée par Louise Harel et Marcel Côté.

Une arrestation «choquante»

Né à Montréal en 1970, Lionel Perez appartient lui aussi à la communauté juive — séfardite — et se décrit comme pratiquant. Il a déjà émis des doutes au sujet de la future charte de la laïcité du gouvernement Marois. M. Perez a



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Lionel Perez est le maire par intérim de l'arrondissement montréalais de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

toutefois été recruté pour son expertise comme président de la Commission d'examen des contrats de la Ville de Montréal, qui scrutait à la loupe l'intégrité des firmes soumissionnaires.

Lionel Perez dit avoir été «choqué» par l'arrestation récente de Michael Applebaum, qu'il considère comme un «collègue et ami». «Il est présumé innocent. Il faut faire confiance au système judi-

ciaire», dit Lionel Perez, dont l'intégrité n'a jamais été remise en question, dans la tourmente éthique qui secoue l'Hôtel de Ville.

Arrêté à la mi-juin, Michael Applebaum fait face à 14 chefs d'accusation, dont complot, fraude envers le gouvernement, abus de confiance et acte de corruption dans les affaires municipales, pour des projets immobiliers situés dans l'arrondissement de CDN-NDG. «Si j'avais vu quoi que ce soit, je l'aurais dénoncé à la [Sûreté du Québec]», dit Lionel Perez.

La filière Union Montréal

Ce dernier viendra rejoindre au sein d'Équipe Coderre une dizaine d'anciens élus d'Union Montréal, l'ex-parti de Gerald Tremblay, dissous dans la controverse plus tôt cette année. Des témoins ont raconté à la commission Charbonneau qu'Union Montréal a fait cam-

pagne avec de l'argent sale issu de firmes de génie et de construction qui obtenaient des contrats de la Ville.

Denis Coderre a aussi recruté d'anciens élus de Vision Montréal, le parti de Louise Harel, dont les maires d'arrondissement Anie Samson et Chantal Rouleau. L'ex-journaliste Philippe Schnobb, de Radio-Canada, a aussi rejoint Équipe Coderre, tout comme quatre représentants des milieux syndical et communautaire, Ruth Rosenfield, Claudine Campeau, Richard Guay et Derek Robertson.

Selon nos sources, la coalition Harel-Côté doit confirmer de nouvelles recrues dans l'est de Montréal dans les prochains jours, après l'annonce de la candidature de Michel Taylor, bien connu dans son milieu, contre la mairesse Chantal Rouleau.

Le Devoir

MAIRIE DE MONTRÉAL

Bilinguisme : une « erreur de débutant », selon Marcel Côté

ÉLIANE BRISEBOIS

Au premier jour de son retour de vacances, Marcel Côté, candidat à la mairie, a dû rectifier le tir après avoir commis, de son propre aveu, une «erreur de débutant» qui aurait pu ramener à l'avant-plan la délicate question de la langue dans la métropole.

Non, la langue ne deviendra pas un enjeu de campagne électorale dans la course à la mairie de Montréal — quoi qu'une réponse spontanée lancée par M. Côté ait pu laisser présager —, affirme le principal intéressé.

Interrogé lundi en matinée à la radio CJAD, à savoir si la métropole était une ville bilingue, le candidat à la mairie a répondu «oui» avant de se corriger rapidement et d'affirmer que Montréal est une ville francophone. «J'ai répété que le français est la langue commune, mais que les anglophones ont le droit fondamental d'être servis dans leur langue», a-t-il expliqué au *Devoir*.

Du côté de Vision Montréal, qui se joindra à Marcel Côté dans la coalition qu'il compte mettre sur pied pour diriger la ville, la question linguistique est «non négociable». «Pas question de rouvrir le débat de la langue», a insisté en entrevue Caroline Bourgeois, conseillère municipale dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et responsable du développement social et communautaire au comité exécutif, ajoutant qu'à l'article 1 de la Charte de la ville, il est écrit que «Montréal est une ville de langue française». «Je pense que Marcel Côté voulait souligner la contribution de la communauté anglophone à la vie montréalaise», a-t-elle avancé pour expliquer l'erreur commise par M. Côté.

«Les anglophones peuvent réclamer certains services en anglais», mais la ville est francophone, a continué M^{me} Bourgeois.

S'il revendique le respect du droit des anglophones à travailler et à être servis dans leur langue, Marcel Côté veut encourager le bilinguisme, voire le trilinguisme, chez tous les Montréalais. Sur le plan politique, il croit qu'il importe de «bien gérer notre spécificité linguistique». «Le défi est de bien gérer le fait qu'il y ait principalement deux communautés linguistiques qui se côtoient dans notre ville. Montréal le fait relativement bien. On le constate quand on se compare à d'autres villes qui doivent composer avec plusieurs langues comme Bruxelles, par exemple.»

Francisation

Il espère que prochainement, le point sera fait de façon impartiale sur les résultats du dernier recensement. «Il n'y a pas de recul du français à Montréal. Il y a peut-être moins de gens dont c'est la langue maternelle, mais il y a des progrès pour le français en tant que langue d'usage», a précisé M. Côté.

Et la Ville de Montréal a un rôle à jouer dans la francisation des nouveaux arrivants qui choisissent de s'y établir. «Tout le monde doit apprendre le français, à commencer par les jeunes. Allophones et anglophones doivent s'y mettre.»

Depuis quelques semaines, le Mouvement Montréal français fait circuler sa «plateforme municipale» dans laquelle il rappelle le «rôle crucial à jouer dans l'accueil et la francisation des nouveaux arrivants» des citoyens montréalais. Dans cette optique, le mouvement veut, entre autres, mettre en place un plan d'action pour renforcer l'usage du français comme «langue commune et officielle» à Montréal et développer son image de «métropole de langue française des Amériques».

Le Devoir



PHOTOS JUSTIN CANNING

Des manifestants ont raconté s'être fait bousculer par des policiers sans aucun avertissement. Une série de photos, captées par un photographe amateur, montre un policier qui pousse Félix-Antoine Tremblay par terre (photo du haut) et l'écrase sur son vélo tombé au sol. On voit ensuite le cycliste se relever et le policier sortir sa matraque (photo du bas).

MANIFESTATION DE CYCLISTES

Montréal défend le travail de ses policiers

L'affrontement entre les policiers et les manifestants s'est soldé par 23 arrestations

MARCO FORTIER

La Ville de Montréal défend le travail de ses policiers après l'intervention musclée de vendredi lors d'une manifestation de cyclistes, qui a donné lieu à 23 arrestations.

Dans une scène qui rappelait le printemps érablé de 2012, policiers et manifestants ont joué du coude lors d'un rassemblement appelé «masse critique». Le but de la centaine de militants: former un groupe serré de vélos qui prend possession de la voie publique, quitte à ralentir les automobilistes.

Des manifestants ont raconté au *Devoir* s'être fait bousculer par des policiers, sans aucun avertissement et sans savoir pourquoi. Des manifestations comme celle-là se tiennent pourtant dans le calme, depuis plusieurs années, à Montréal et ailleurs dans le monde.

«Il y a eu deux tentatives d'aller sur le pont Jacques-Cartier, puis des manifestants ont zigzagué entre les véhicules, brûlé des feux rouges et roulé à contresens dans la rue Ontario. Les gens ont le droit de manifester, mais il faut que ça se déroule dans l'ordre», a indiqué le commandant Ian Lafrenière, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

«Avec l'information qu'on a eue du SPVM, on trouve que leur intervention a été correcte», a ajouté Darren Becker, directeur des commu-

nications du comité exécutif de la Ville de Montréal. Aucun élu n'était disponible, lundi, pour commenter les événements.

Tout à coup, boum!

Félix-Antoine Tremblay, 22 ans, étudiant en ingénierie à l'École de technologie supérieure, a été arrêté de façon brutale au cours de la manifestation. Une série de photos, captées par un photographe amateur, montre un policier qui pousse le cycliste par terre et l'écrase sur son vélo tombé au sol. La bicyclette a subi des dommages de 300 à 400\$. Et le manifestant a eu droit à une contravention de 500\$ pour avoir contrevenu à l'article 500.1 du Code de la sécurité routière, qui interdit d'entraver la circulation.

«En haut de la côte du Beaver Hall, boum! La police arrive en faisant crisser ses pneus et nous saute dessus», raconte le manifestant. Croyant qu'il fallait se disperser, il dit avoir tenté de s'éloigner en roulant sur le trottoir, mais un policier l'a solidement agrippé. Félix-Antoine Tremblay a eu l'impression de revenir un an en arrière, pendant les manifestations du printemps étudiant, auxquelles il avait pris part de façon assidue.

Selon nos sources, plusieurs des participants à la «masse critique» de vendredi étaient des «carrés rouges», militants pacifiques contre la hausse des droits de scolarité et contre le fa-

meux règlement P-6. «La police a perdu les pédales en reconnaissant certains carrés rouges», dit un manifestant qui a réclamé l'anonymat.

Un groupe d'une vingtaine de manifestants était toutefois formé d'agitateurs qui cherchaient clairement l'affrontement avec la police, selon nos sources. Ces militants anarchistes insultaient les policiers, faisaient du slalom entre les voitures et brûlaient systématiquement les feux rouges.

«Ce sont eux, les agitateurs, que la police aurait dû arrêter! Ils méritaient de se faire arrêter. Mais la police a fait une souricière et en a profité pour arrêter tout le monde», dit Philippe Raymond, gestionnaire en relations publiques de 42 ans. Ce militant cycliste a créé la carte Google de ce qu'il appelle les «pièges à tickets du SPVM».

Après un début d'été mouvementé dans les relations entre cyclistes et policiers, le SPVM évite désormais de commenter les cas individuels d'adeptes du vélo qui se disent victimes d'une injustice, a indiqué le commandant Ian Lafrenière. Il a rappelé les propos du chef Marc Parent en entrevue au *Devoir*: «Il n'y a pas de chasse aux vélos.»

Le Devoir

D Voir aussi : Notre galerie photos de l'événement. LeDevoir.com

ACTUALITÉS

« Qui suis-je pour juger » les homosexuels ?

Le pape parle autrement de l’homosexualité sans toutefois dévier du discours traditionnel de l’Église catholique.

JEAN-LOUIS DE LA VAISSIÈRE
Cité du Vatican

« **Qui suis-je pour juger** » les homosexuels ? Comme jamais auparavant dans l’histoire du catholicisme, le pape François a ouvertement abordé, avec des journalistes, la question de l’homosexualité, tout en condamnant tout *« lobby gai »* et sans infléchir la doctrine de l’Église.

Parlant dans l’avion qui le ramenait du Brésil, le pape argentin a répondu avec une grande franchise aux questions sur la présence d’homosexuels dans l’Église et dans son gouvernement central. Au Vatican, *« ils disent qu’il devrait y en avoir »*, a-t-il dit.

Tout le monde le sait, mais personne ne le dit : il y a dans le petit Etat, comme ailleurs, des prélats et des laïcs gais, compétents, professionnels. *« Le problème n’est pas d’avoir cette tendance, c’est de faire du lobbying. Lobbying politique, lobbying maçonnique, quel qu’il soit. On écrit tant sur ce lobby gai. Faire du lobbying, c’est le problème le plus grave selon moi. Et je vous remercie beaucoup d’avoir posé la question »*, a lancé François.

« Si une personne est gaie et cherche le Seigneur avec bonne volonté, qui suis-je pour la juger ? », a-t-il demandé. *Le catéchisme de l’Église catholique explique si bien cela. On ne doit pas*

marginaliser ces personnes qui doivent être intégrées à la société. »

Pour la première fois, un pape parle de ce sujet très chaud, avec simplicité, en public. Il reconnaît qu’il soulève des questions : c’est la nouveauté.

Ces propos ont été applaudis par des associations homosexuelles, qui y décèlent une évolution. Mais s’il y a une évolution, ce n’est pas dans la doctrine — l’homosexualité reste un acte *« désordonné »* —, c’est dans le regard porté par les prêtres et les évêques. Moins un regard de juge qu’un regard qui ouvre sur l’espérance et l’avenir.

Péchés de jeunesse

Dans la réponse à la même question, le pape a encore souligné que *« tant de fois dans l’Église, on va chercher des péchés de jeunesse »*, en examinant le passé des gens. Ces *« péchés de jeunesse »* sont totalement à distinguer *« des délits »* comme *« les sévices sur mineurs »*, a-t-il précisé. Une distinction appréciée par des militants homosexuels qui y ont vu la fin d’un amalgame homosexualité-pédophilie, parfois fait dans les hautes sphères du Vatican. *« Des laïcs,*

des prêtres, des sœurs ont commis des péchés, se sont confessés et se sont convertis. Or, quand le Seigneur pardonne, il oublie tout. » C’est pour cela que *« nous n’avons pas le droit de ne pas oublier »*, a ajouté le pape.

Le catéchisme de l’Église catholique auquel se réfère Jorge Mario Bergoglio exprime le respect pour les personnes mais le rejet des actes, dans une dichotomie difficilement tenable. Il propose un modèle de chasteté tout en sachant très bien qu’il est un idéal.

Pour l’Église, donc, l’homosexualité reste *« intrinsèquement désordonnée »* et ses actes *« ne sauraient recevoir d’approbation en aucun cas »*. Les gais et les lesbiennes *« doivent être accueillis avec respect, compassion et délicatesse, sans discrimination »*, mais ils *« sont appelés à la chasteté »*.

« Rien de nouveau sous la coupole », a souligné Aurelio Mancuso, militant homosexuel et catholique, président d’Equality Italia. *« Après tant d’insultes reçues de la hiérarchie catholique, les paroles sont très importantes »*, concède-t-il, critiquant toutefois la référence au catéchisme, selon lequel l’homosexualité est *« contraire à la loi naturelle »*.

Pour les associations progressistes américaines, ces paroles sont un *« pas dans la bonne direction, même symbolique »* qui doit aller plus loin, a estimé dans un communiqué Catholics United, une association américaine catholique progressiste, très critique de la hiérarchie.

Et le mariage ?

Une partie de l’Église espère une évolution sur la question homosexuelle. Non seulement les mouvements progressistes de gauche et les associations chrétiennes homosexuelles, mais plusieurs évêques et cardinaux, qui ont pris position ces dernières années pour davantage de respect à l’égard des homosexuels.

L’ancien cardinal conservateur Bergoglio, dans ses propos mesurés, semble s’inscrire dans cette ligne : pragmatisme, respect, ce qui ne signifie pas approbation de cette forme de sexualité.

Et encore moins approbation du mariage homosexuel : *« Vous connaissez parfaitement la position de l’Église »*, a-t-il sèchement répondu à ce propos, refusant même d’entrer dans le débat. Un refus aussi catégorique que lorsqu’il était cardinal à Buenos Aires.

Agence France-Presse

SUISSE

Collision ferroviaire : un mort et des dizaines de blessés

MARIE-NOËLLE BLESSIG
à Granges-près-Marnand

Une collision frontale entre deux trains régionaux a fait un mort, le conducteur de l’un des trains, et 35 blessés, dont cinq grièvement, lundi à Granges-près-Marnand, en Suisse romande.

La collision est survenue vers 19 h heure locale (13 h HAE) entre un train qui circulait en direction de Lausanne et un autre train en provenance de cette même ville.

Les parties avant des deux motrices ont été défoncées par la violence du choc et se sont partiellement encastrées l’une dans l’autre. L’accident est survenu sur la ligne reliant les villes de Payerne et de Palézieux, non loin de la gare.

Le premier bilan de la police cantonale fait état de 35 blessés, dont cinq grièvement atteints, qui ont été transportés par hélicoptère ou par ambulance vers l’hôpital de Payerne ou le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) de Lausanne.

Le corps du conducteur de l’une des deux motrices, retrouvé dans l’habitacle, a été désincarcéré à 1 h 30 du matin mardi (19 h 30 HAE, lundi) par les pompiers. Une autopsie a été ordonnée par le procureur.

Du matériel lourd a été acheminé pour tenter de le désincarcérer, a indiqué Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police cantonale, qui a précisé que les autorités n’avaient eu aucun contact avec ce conducteur durant l’opération. L’autre conducteur est en vie et a été pris en charge par les secours.

Vingt-trois personnes au total ont été hospitalisées, les blessés légers ayant été pris en charge sur place.

Les causes de la collision sont encore inconnues. La porte-parole des Chemin de fer fédéraux a indiqué que les deux trains auraient dû se rencontrer au niveau de la gare, où se trouve un point de croisement.

Environ 45 personnes, dont les deux conducteurs, se trouvaient à bord des deux convois, a-t-elle précisé.

Agence France-Presse



L'autobus accidenté a été retiré des lieux de la tragédie lundi.

CARLO HERMANN AGENCE FRANCE-PRESSE

ITALIE

Une enquête pour « homicides involontaires » est ouverte

Une journée de deuil national a été décrétée en hommage aux 38 victimes de l’accident d’autobus

ELLA IDE
SONIA LOGRE
à Avellino

Une journée de deuil national a été décrétée pour la journée de mardi après le décès dimanche soir d’au moins 38 personnes dans le spectaculaire accident d’un autocar transportant des pèlerins près d’Avellino, dans la région de Naples.

Selon le bilan officiel de la police, le bilan s’élève pour le moment à 38 morts et 10 blessés parmi les passagers, auxquels viennent s’ajouter neuf blessés légers parmi les occupants de véhicules percutés par le car avant sa chute mortelle. L’autocar, qui a effectué un vol plané de trente mètres depuis un pont routier, transportait 48 passagers dont de nombreux enfants, tous originaires de la province de Naples. Ils revenaient d’un pèlerinage à Pietrelcina, la ville natale de Padre Pio, un prêtre italien canonisé en 2002 et vénéré dans le sud de l’Italie.

Il s’agit d’un des accidents de car les plus meurtriers en Europe ces dernières années. Le dernier, en mars 2012 en Suisse, avait fait 28 morts, dont 22 enfants.

Spectacle de désolation

Là où le car s’est écrasé régnait lundi un spectacle de désolation : une dizaine de sièges jaunes à motifs bleus maculés de sang, une tong, un chapeau, des chaussures, une peluche... Quelqu’un a déjà installé une petite croix entourée de fleurs sur le lieu du drame.

Une chapelle ardente a été organisée dans une école et une messe improvisée. Puis un cortège de corbillards a transféré les cercueils vers Pozzuoli, où se dérouleront les funérailles mardi, en présence du premier ministre italien Enrico Letta. 28 des 38 personnes tuées résidaient dans cette petite localité balnéaire proche de Naples. C’est un *« moment très triste pour l’Italie »*, a réagi M. Letta.

Dans le même temps, les blessés, tous des enfants parfois très jeunes — plusieurs n’ont que 3 ans — et souvent grièvement atteints ont été hospitalisés à Naples. Détail poignant, révélé par l’agence Ansa : aucun n’a reçu la visite de ses parents laissant craindre que ces derniers ont perdu la vie dans la tragédie.

Le président Giorgio Napolitano a dénoncé de son côté *« une tragédie inacceptable »*, qui incite *« tous, institutions comme citoyens, à un engagement plus tenace en faveur de la sécurité routière »*.

Enquête policière

Le parquet d’Avellino a ouvert une enquête pour *« homicides involontaires »*. Selon l’agence de presse italienne Ansa, l’enquête portera non seulement sur l’éventuelle responsabilité du chauffeur du véhicule, mort dans l’accident, mais aussi sur l’état du véhicule et la qualité de la barrière de protection défoncée par l’autocar pendant sa course folle.

« Nous ferons tout ce que nous pourrons et nous ferons en sorte que tout le monde obtienne justice, c’est vraiment une affaire grave », a promis sur place le procureur chargé de l’enquête, Rosario Cantelmo, précisant que plusieurs personnes font déjà l’objet d’une enquête, sans en révéler ni le nombre ni l’identité.

La police routière a déjà saisi les documents du véhicule au siège de la société de transport, Mondotravel, à laquelle appartenait l’autocar.

Descente dangereuse

Parallèlement, une autopsie sera réalisée sur le corps du chauffeur pour vérifier si ce dernier avait pris des drogues ou de l’alcool, ou encore s’il a été pris d’un malaise.

L’autocar — un gros car de tourisme — est arrivé à vive allure sur une zone en descente, en dépit de nombreux panneaux de limitation de vitesse, et a percuté les véhicules qui se trouvaient devant lui, provoquant un énorme carambolage.

Puis l’autocar a défoncé le rail de sécurité du viaduc sur plusieurs mètres et plongé dans des broussailles quelque 30 mètres plus bas. Plusieurs passagers ont été éjectés du véhicule.

Cette portion d’autoroute en descente est particulièrement dangereuse et plusieurs accidents graves s’y sont produits par le passé.

En hommage aux victimes, la fête prévue lundi soir pour la présentation de l’équipe de football de Naples a été annulée, et une minute de silence a été observée en début de soirée avant le match amical au stade San Paolo contre le club turc de Galatasaray.

Agence France-Presse

ESPAGNE

Espoir dans le contenu de la boîte noire du train

Saint-Jacques-de-Compostelle — Les enquêteurs espagnols commenceront sous peu à examiner le contenu de la boîte noire du train qui a déraillé la semaine dernière, faisant 79 morts, ce qui pourrait permettre de comprendre pourquoi le conducteur n’a pas freiné avant de s’engager dans une courbe dangereuse.

Francisco Jose Garzón Amo fait l’objet de 79 accusations d’homicide par imprudence. L’examen de la boîte noire pourrait permettre de déterminer si le train a été victime d’une défaillance mécanique ou technique. Le juge Alaez a libéré Garzón sans cautionnement dimanche, mais lui a ordonné de se présenter au tribunal une fois par semaine. Il lui a aussi interdit de quitter l’Espagne.

Plusieurs quotidiens espagnols, dont le prestigieux *El País*, rapportent lundi que le conducteur a admis au juge que le train circulait trop rapidement et qu’il a eu un moment de *« distraction »* lors de l’accident. Une porte-parole du tribunal a révélé, sous le couvert de l’anonymat, que le téléphone portable du conducteur a été examiné.

L’homme de 52 ans, un cheminot expérimenté, est soupçonné d’avoir roulé beaucoup trop vite en arrivant, le 24 juillet au soir, dans un dangereux virage où le train doit, sur une distance très courte, réduire sa vitesse à 80 km/h. De l’aveu même de Garzón, le train filait à 190 km/h lors du déraillement.

Cérémonie solennelle

Saint-Jacques-de-Compostelle a rendu hommage lundi aux 79 victimes au cours d’une cérémonie solennelle dans la cathédrale de cette ville du nord de l’Espagne, un lieu de pèlerinage mondialement célèbre. Les familles des victimes ont pris place dans la cathédrale pendant que des centaines de fidèles suivaient la cérémonie sur un écran depuis la place de Quintana.

Pendant que les cloches sonnaient le tocsin, le prince héritier Felipe et son épouse Letizia ont remonté la nef, prenant place avec l’infante Elena, la fille aînée du roi Juan Carlos, devant le grand autel central, aux riches dorures.

Le premier ministre Mariano Rajoy, natif de cette ville de Galice, et de nombreux officiels assistaient à la cérémonie. D’autres fidèles attendaient sur la grande place de l’Obraidoiro, face à la cathédrale, point d’arrivée du chemin de Saint-Jacques, où depuis jeudi les pèlerins déposaient des bouquets de fleurs multicolores, des offrandes et des messages de compassion, accrochés aux grilles d’entrée de l’église.

Avec l’Agence France-Presse
Associated Press

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

2315

HORIZONTALEMENT

- Prénom - Ruminant qui brame.
- Mammifère - Plante vivace riche en protéines.
- Se dit d'une dose mortelle - Hameaux des Antilles.
- Distinction entre deux groupes selon un certain critère - Du verbe être.
- (Se) donner de la peine - Administré.
- Néon - Sert à couper le gazon.
- Petite pièce pour deux voix ou deux instruments - Ville d'Italie.
- Adresse internet - En état d'ébriété.
- Qui contient du salpêtre - Nos voisins.
- Préfixe qui multiplie - Mince couche de glace.
- Ecorchées - Obtenue.
- Chargée - Dehors !.

- Animal - Terrain planté de thuyas.
- Lutte libre - Ils professent des opinions extrêmes.
- Vertu - Descente sportive.
- Passereau - Article défini.
- Éduquent - L'iris en fait partie.
- Connu - Grise foncée.
- Mec - Dos.
- Mandater.
- 100 mètres carrés - Solitaires.
- Agrément - Bond.
- Cérémonie - Bien ouverte.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	E	F	L	A	G	R	A	T	I	O
2	E	T	R	E	N	N	E	A	T	R	E
3	V	I	N	T	O	L	E	R	A	N	T
4	O	B	S	T	I	N	E	I	L	E	T
5	R	I	S	G	V	E	N	I	S	E	
6	E	C	O	N	O	M	E	S	E	T	
7	R	E	N	I	N	E	T	A	N	T	
8	P	C	E	R	T	E	S	R			
9	S	H	A	H	C	E	R	T	A	I	N
10	L	A	C	E	R	I	E	R	I	T	E
11	I	L	O	T	E	S	P	A	D	O	N
12	P	E	N	S	E	R		A	L	E	N

2314

VERTICALEMENT

- Prénom - Quelqu'un.

SOLUTION DU DERNIER

Dernière journée pour savourer la crème des rabais.

Offrez-vous un dernier cornet de rabais.
Notre solde se termine ce soir à minuit.
Réservez vite !



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 30 juillet 2013. Voyagez d'ici le 15 décembre 2013. Le rabais est compris dans les tarifs. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 4 par jour 172 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 132 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 206 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 247 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 206 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 206 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 206 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 172 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 227 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 242 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 3 octobre 265 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 221 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 227 \$ Taxes et frais compris	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

*Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 30 juillet 2013. Voyagez d'ici le 15 décembre 2013. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième sur les vols à destination ou en provenance des É.-U., des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage sur les vols au Canada et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Place à la concurrence

Chose rare dans le monde des affaires, depuis une semaine, les présidents de Bell, Telus et Rogers sont sur toutes les tribunes pour implorer Ottawa de modifier les termes de la prochaine vente aux enchères de fréquences favorisant la venue de géants étrangers comme l'américaine Verizon. Ottawa doit résister à ces pressions protectionnistes du Canada inc.

Lors des précédentes mises aux enchères de blocs de fréquences, en 2008, Ottawa avait réservé 45% des ondes offertes à de nouveaux joueurs dans le but d'accroître la concurrence dans le secteur de la téléphonie sans fil. Malheureusement, à l'exception de quelques entreprises déjà bien implantées dans leur région respective comme Vidéotron et SaskTel, aucun des nouveaux venus n'a réussi à se tailler une place au soleil.

Quatre ans plus tard, Mobilicity, Wind Mobile et Public Mobile sont à vendre, et Bell, Telus et Rogers contrôlent toujours plus de 90% du marché. Le mois dernier, Ottawa a rejeté l'offre d'achat de Mobilicity par Telus, qui aurait ainsi mis la main sur les fréquences acquises en 2008. Depuis ce temps, on prête au gouvernement Harper l'intention de favoriser en coulisse la venue d'un joueur de taille mondiale, l'américaine Verizon, pour porter de trois à quatre le nombre de fournisseurs de services sans fil partout au pays.

Il va sans dire que cette politique déplaît royalement au trio canadien et à leurs actionnaires, qui craignent comme la peste que la venue de Verizon donne lieu à une guerre de prix et une baisse des profits. En l'espace de quelques jours, la valeur en bourse de Bell, Rogers et Telus a plongé de 15 milliards et la plupart des analystes s'attendent à ce que la situation s'aggrave si Verizon confirme ses intentions d'acquérir Wind ou Mobilicity, ou les deux, en plus de participer aux prochaines enchères. Voilà d'ailleurs ce qui choque le plus notre trio canadien: voir Verizon profiter des règles concoctées par Ottawa pour de nouveaux petits fournisseurs afin de mettre la main sur les deux blocs de fréquences qui leur seront réservés lors de la prochaine mise aux enchères, en janvier.

En effet, si on ne modifie les règles, les nouveaux venus, dont Verizon, pourront acquérir deux des quatre blocs de fréquences pendant que le trio Bell-Rogers-Telus sera soumis à une limite d'un bloc chacun des deux restants. Inutile d'être fort en math pour conclure que l'un des trois se retrouvera le bec à l'eau!

La situation devient encore plus frustrante pour ces entreprises habituées à s'entendre comme larrons en foire pour contrôler le marché quand on sait que les fréquences en question — celles de 700MHz libérées par le passage à la télé numérique — sont les plus intéressantes du spectre pour le transport de grandes quantités de données et qu'en plus, Ottawa a prévu d'autoriser les nouveaux arrivants à louer les tours de transmission existantes, comme en 2008.

Admettons que ces règles imaginées pour faciliter l'implantation de petits fournisseurs sont fortes en café si elles sont appliquées à une société quatre fois plus importante que le trio canadien réuni!

Cela dit, il ne fait pas de doute que l'arrivée de Verizon au Canada créerait une onde de choc à l'avantage des consommateurs qui attendent ce jour depuis longtemps. En échange, Ottawa devrait forcer le géant américain à offrir progressivement le service partout, y compris hors des grands centres déjà bien desservis.

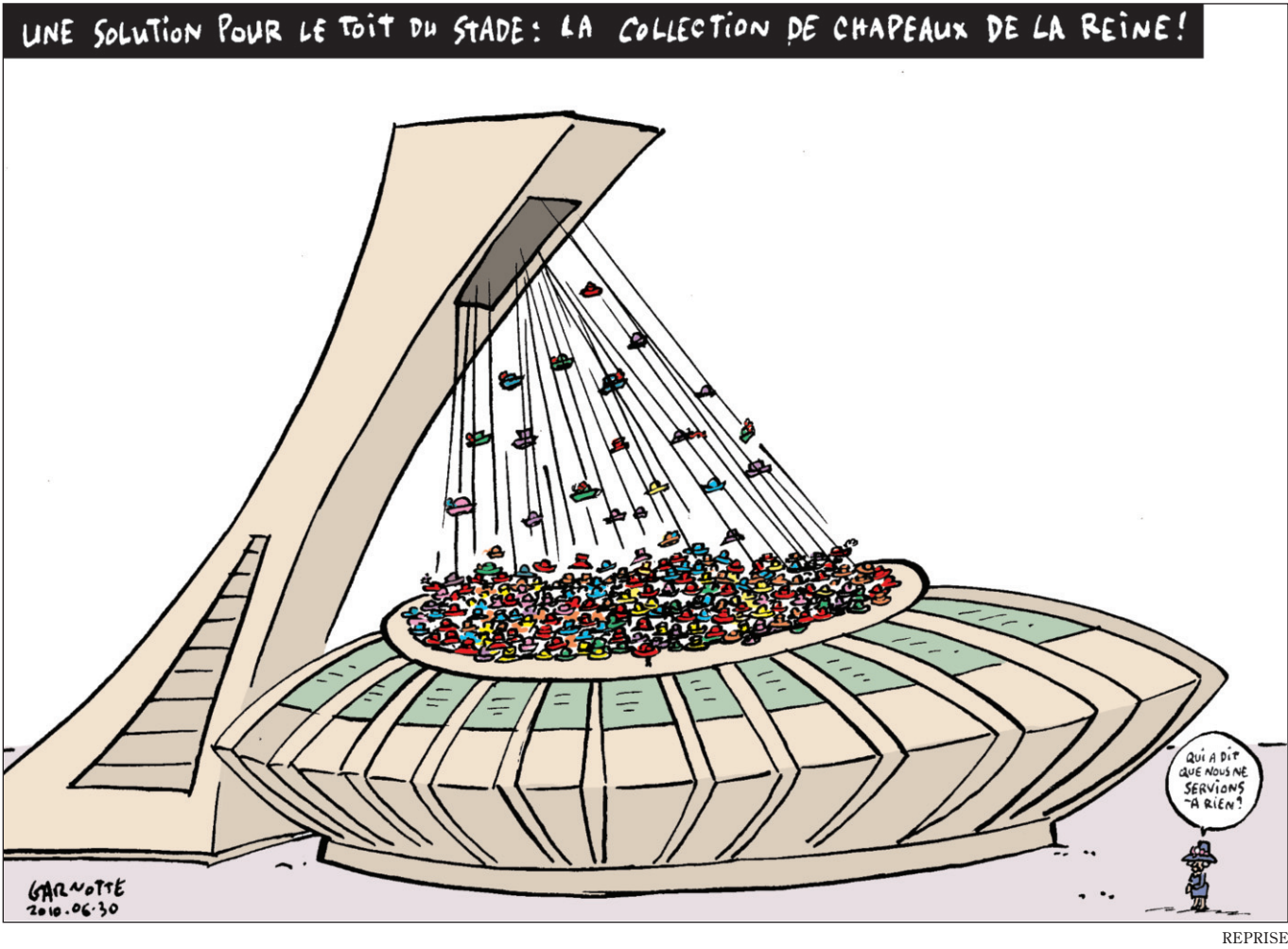
En toute équité pour les entreprises canadiennes, qui, rappelons-le, ont tout de même obtenu gratuitement l'usage de la plus grande partie des ondes publiques déjà fréquentées en plus de la protection des lois sur la propriété étrangère, Ottawa pourrait les autoriser à jouer au plus offrant sur au moins trois des quatre blocs disponibles afin de maximiser les recettes pour le trésor public, une affaire de plusieurs milliards.

Certains, comme le président de Telus, Darren Entwistle, s'opposent carrément à la venue de Verizon en affirmant que le Canada ne peut pas faire vivre quatre réseaux concurrents. Ce qui est faux. On pourrait s'inquiéter s'il était question d'acquérir Bell ou Rogers et de réduire encore la concurrence, mais ajouter un joueur important en lui donnant la chance de réussir dans un secteur qui doit beaucoup trop au protectionnisme, voilà une bonne nouvelle pour les consommateurs.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Laïcité à deux vitesses ?

La commémoration des défunts de la tragédie de Lac-Mégantic requiert-elle vraiment une messe ? Une veillée à la chandelle, d'accord. Un spectacle ou simplement un rassemblement, oui ! Mais une messe ?

C'est pourtant le réflexe naturel d'une société qui crie au scandale lorsqu'un joueur de soccer veut porter le turban, mais qui accepte sans broncher que d'emblée, le processus de deuil puisse être facilité sous l'égide de Dieu.

Pourquoi devons-nous toujours nous en remettre à Dieu pour panser nos blessures ? Et surtout à une Église, qui, bien qu'elle prône un message d'espoir et d'entraide, est aussi une Église corrompue, foncièrement sexiste, hypocrite et homophobe ?

Une tempête médiatique pour un turban, et pas un mot au sujet d'une célébration religieuse retransmise à l'échelle nationale. Personne n'est monté aux barricades devant cet accès de religiosité. Peut-être parce que les habitants de Lac-Mégantic semblent tous être des « Québécois de souche ».

Il semble que la laïcité au Québec soit plutôt motivée par une peur de l'autre, une peur d'être envahie par l'étranger que

par souci de respect ou d'égalité.

Geneviève Lavoie-Mathieu
Sainte-Foy, le 27 juillet 2013

Le nom de Champlain doit rester sur le pont

Depuis l'annonce d'un nouveau pont Champlain, les autorités du gouvernement d'Ottawa précisent que le pont portera peut-être un nouveau nom. Curieux, n'est-ce pas ? Pourquoi voudraient-ils retirer le nom du fondateur de la Nouvelle-France au profit d'un autre ? Champlain était un grand homme, un homme dont nous pouvons être fiers, un homme qui rallie les Québécois, qui a laissé une empreinte indélébile sur l'Amérique.

Mais c'est le gouvernement canadien qui décidera, pas le gouvernement du Québec. Que nous préparent-ils ? Connaissant le militarisme du gouvernement Harper, son entêtement pour la monarchie et l'Empire britannique ainsi que sa répugnance pour la France, on peut raisonnablement présumer qu'ils aimeraient commémorer quelqu'un qui partageait ces sentiments et qui rappellerait durablement le lien colonial entre le Canada et le Royaume-Uni. En même temps, il ne peut heurter de front les

sensibilités québécoises.

Ce sera donc quelqu'un avec un nom d'origine française, mais qui a montré patte blanche à l'Empire et qu'on peut essayer de décrire comme un personnage ayant marqué l'histoire du Canada. Trudeau étant attribué à un aéroport, les choix sont limités. Est-ce Salaberry qu'on se prépare à célébrer ? Si c'est le cas, l'annonce se fera bientôt pour marquer le 200^e anniversaire de l'escarmouche de Châteauguay, le 26 octobre 2013. Stephen Harper fera ainsi d'une pierre deux coups : nous éloigner de nouveau de l'épopée de la Nouvelle-France, dont Champlain est le héros, et nous imposer un héros — d'aucuns pourraient dire un pantin — de l'Empire britannique. Car la guerre que le Canada dit de « 1812 » est connue plus largement sous les noms de seconde guerre d'Indépendance ou guerre anglo-américaine. Et Isaac Brock, celui que le gouvernement Harper célèbre tant, n'a pas caché qu'il se battait pour la Couronne britannique et contre un éventuel retour de la France en Amérique.

Si c'est Salaberry, un NON assourdissant doit surgir de ces contrées que Champlain a visitées, cartographiées et laissées en héritage.

Robin Philpot
Le 27 juillet 2013

L I B R E O P I N I O N

Nous ne sommes pas des « ennemis »

Lettre à Stephen Harper

Monsieur le Premier Ministre, Nous vous écrivons au nom de Voices-Voix, une coalition canadienne regroupant plus de 200 organisations de la société civile opérant tant à l'échelle communautaire que canadienne. Par la présente, nous tenons à exprimer notre vive inquiétude à la suite d'échos récents selon lesquels votre cabinet a mandaté des représentants gouvernementaux pour dresser des listes d'intervenants « amis et ennemis », listes qui feront partie des documents d'information qui seront remis aux nouveaux ministres.

Monsieur le Premier Ministre, nous sommes particulièrement ébranlés par le recours au terme « ennemis », qui semble ici décrire les individus ou les organisations qui critiquent les politiques et initiatives de votre gouvernement ou s'y opposent. C'est pourquoi nous vous demandons de confirmer urgemment que de telles listes, si elles existent déjà, ne seront pas utilisées, qu'aucune autre ne sera dressée et qu'il est inacceptable d'accoler une telle terminologie aux critiques du Parti conservateur.

Les Canadiens doivent vous entendre déclarer sans équivoque que votre gouvernement accepte les voix contraires et qu'il voit dans le désaccord l'un des catalyseurs de politiques publiques fortes et d'une démocratie vigoureuse.

C'est en 2010 que la coalition Voices-Voix a vu le jour en mobilisant des acteurs autour d'une inquiétude grandissante : au cours des années précédentes, une série de décisions et d'initiatives du gouvernement avait considérablement réduit la place laissée à la société civile pour exprimer son désaccord et revendiquer, directement ou indirectement, au sujet d'enjeux sociaux et politiques fondamentaux — notamment l'égalité des femmes, l'environnement et les droits de la personne.

Nous avons documenté de nombreux exemples d'individus ou de groupes devant aujourd'hui composer avec de graves problèmes financiers, organisationnels et professionnels parce qu'ils ont exprimé leur dissension par rapport à votre gouvernement. Nous avons aussi tenté de nouer un dialogue avec ce gouvernement, les parlementaires et le grand public afin de sensibiliser tout un chacun à ce dossier capital : les personnes, communautés ou organisations porteuses d'opinions divergentes doivent être en mesure de s'exprimer sur la place publique sans craindre de représailles, voire en sachant que le gouvernement les épaulera au besoin.

Puisque Voices-Voix s'est donné pour mission de consolider et d'accroître la place dont dispose la société civile canadienne pour exprimer son désaccord et revendiquer, cette liste d'intervenants « ennemis » est on ne peut plus alarmante. En ces temps où plusieurs personnes et organisations craignent déjà d'exprimer publiquement une divergence avec le gouvernement, nul doute que le risque d'être classés parmi les « ennemis » s'ils osent se mouiller les inhibera encore plus.

Tout ceci a d'ailleurs des répercussions concrètes sur les droits fondamentaux protégés en vertu de la législation internationale en matière de droits de la personne et de la Charte canadienne des droits et libertés, notamment la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. La situation n'a rien de rassurant à l'heure où il est essentiel de dialoguer et de débattre d'enjeux qui touchent entre autres à l'environnement et aux droits de la personne.

Elle renvoie en outre une image peu reluisante de l'état de la démocratie canadienne : dans une démocratie bien portante, le gouvernement ne qualifie pas publiquement d'ennemis ses critiques et détracteurs.

Monsieur le Premier Ministre, les organisations de la société civile de partout au pays

s'attendent à ce que vous fassiez preuve de leadership sans ambages ni délai. Ces listes noires créent des remous ; il est temps pour vous de reconnaître publiquement la nature et la valeur de notre travail. C'est pourquoi nous vous demandons :

1. de rendre publiques les listes déjà établies le cas échéant, de confirmer qu'elles ne seront pas utilisées par votre gouvernement et de vous engager sans équivoque à cesser pareille pratique ;

2. de déclarer publiquement que le gouvernement comprend et salue le rôle essentiel que joue la société civile canadienne à bien des égards, notamment la prestation de services, la recherche et la défense des droits ;

3. de profiter de toutes les occasions pour affirmer clairement que le gouvernement ne perçoit pas comme des ennemis les groupes de la société civile qui critiquent ses politiques ou ses initiatives, mais les voit plutôt comme des partenaires importants qui contribuent à la création et à la mise en œuvre de politiques et de programmes publics éclairés ;

4. de mettre sur pied une table ronde multisectionnelle réunissant des représentants du gouvernement et de la société civile mandatés pour cibler des mesures qui renforceront l'indépendance des groupes de la société canadienne tout en leur fournissant le soutien dont ils ont besoin.

Apprendre que certains membres du gouvernement considèrent comme des ennemis ceux qui osent le critiquer a fait souffler un vent d'inquiétude et de consternation sur la société civile. Maintenant, le gouvernement a la chance de rétablir un lien de confiance en épaulant les organisations qui contribuent à mettre en lumière des besoins sociaux pressants à l'échelle locale et canadienne, et à apporter des solutions à ceux-ci. Nous souhaiterions nous entretenir avec vous et d'autres représentants de votre gouvernement pour discuter plus avant des inquiétudes et re-

commandations de Voices-Voix.

Au nom du comité directeur de la coalition Voices-Voix, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Les signataires de cette lettre sont :

ALEX NEVE
Secrétaire général
Amnistie internationale, section canadienne

BÉATRICE VAUGRANTE
Directrice générale
Amnistie internationale, Canada francophone

ROBERT FOX
Directeur général
Oxfam Canada

LEILANI FARHA
Directrice générale
Canada sans pauvreté

PEARL ELIADIS
Avocate et conseillère juridique
Chargée de cours, Faculté de droit, Université McGill

CHARIS KAMPHUIS
Responsable
Research Network on Dissent, Democracy and the Law

JULIA SÁNCHEZ
Présidente-directrice générale
Conseil canadien pour la coopération internationale

MICHEL LAMBERT
Directeur général
Alternatives

IDÉES

THÉÂTRE

Le flou artistique

GILBERT DAVID

Collaborateur de Spirale
Dirige et participe au dossier
Horizon incertain du théâtre
québécois

La crise que traverse le théâtre au Québec — et, au premier chef, celui de la métropole — n'a rien d'étonnant, mais au train où vont les choses, elle ira en s'aggravant. Il est de bonne méthode de formuler d'abord un diagnostic.

Commençons par les créateurs et leurs prolongements naturels, les « compagnies à but non lucratif » — les théâtres commerciaux ont aussi leurs problèmes, mais passons. La situation de blocage actuel découle du sous-financement généralisé de la part des conseils des arts (fédéral, provincial et municipal), dont les budgets sont gelés depuis dix ans, mais aussi du fait de l'afflux constant de nouveaux joueurs dans le champ de production théâtrale — sans oublier le fait que les (trop) nombreuses écoles professionnelles lancent chaque année, dans un marché d'emploi déjà saturé, entre 50 et 70 nouveaux aspirants à la carrière d'acteur. Or, plutôt que de renforcer les critères d'accès aux programmes de subvention, on a préféré adopter une approche laxiste en termes d'évaluation artistique, si bien que tout ou presque trouve grâce auprès des comités de

pairs, retranchés derrière un souci d'équité envers tous les types de création. Un créateur est un créateur est un créateur, et voilà tout!

Le résultat est qu'à partir des années 2000, ce sont des considérations essentiellement managériales et de « rentabilisation » (revenus de pages, commandites, collectes de fonds) qui ont pris le pas sur les objectifs à poursuivre dans le développement de l'art théâtral.

Est-ce en multipliant le nombre de compagnies soutenues par des fonds publics, même si cela contribue à affamer tout le monde, que la vie théâtrale s'en est trouvée consolidée? Poser la question, c'est y répondre. À force de ne réclamer qu'une hausse des fonds consacrés au théâtre par les gouvernements, sans s'interroger vraiment sur l'écologie du système, sur ses faux-fuyants, ses petites complaisances et autres copinages, le monde du théâtre, dominé par une inculture crasse et un antiintellectualisme à vomir, s'est pour ainsi dire tiré dans le pied.

Statut juridique

Mais il y a pire encore. Le statut juridique des théâtres les plus subventionnés au Québec les met à la merci de la gouvernance d'un conseil d'administration de particuliers bien-pensants, où les artistes ont la part congrue. Que l'on cesse de nous rebattre les oreilles avec l'existence de « théâtres institutionnels », quand ce n'est qu'en raison du

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'une revue d'idées afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou qu'ils traitent dans les pages du dernier numéro de leur publication. Cette semaine, la crise que traverse le théâtre d'ici vue par le magazine *Spirale*, qui porte, quatre fois l'an, un regard critique sur les récentes productions culturelles (arts plastiques, cinéma, histoire, littérature, philosophie, psychanalyse, théâtre, etc.).



nombre d'employés et de ses budgets de publicité qu'ils se distinguent d'une compagnie dite intermédiaire. Allons donc, la seule institution théâtrale au pays est à Ottawa! Cela se voit bien à l'excellence des directions artistiques successives au Théâtre français depuis André Brassard jusqu'à Brigitte Haentjens, en passant par Robert Lepage, Denis Marleau et Wajdi Mouawad, dont les mandats, en passant, n'ont jamais dépassé six ou sept ans.

Est-ce que les Lorraine Pintal, Michel Dumont, Denise Filiault, Pierre Rousseau et Éric Jean de ce monde sont capables de la même conscience civique envers la collectivité et de la même hauteur de vue face au milieu théâtral en particulier? Que répondraient-ils

en chœur? Que l'État nous donne les moyens d'être de grandes compagnies et nous nous plierons alors de bon gré à l'exigence d'avoir des cahiers des charges et un protocole où figure la durée d'un mandat à la direction artistique. Autant en conclure qu'ils seront là à demeure, car le financement de l'État n'est pas près d'augmenter.

On peut le déplorer, mais il faut se résoudre à accepter le principe de réalité selon lequel il y a des limites à la capacité de l'État à soutenir l'ensemble des créateurs, toutes disciplines confondues — on ne déshabillera quand même pas Pierre pour habiller Paul: le théâtre est déjà la discipline qui reçoit le plus de fonds publics, parlez-en aux compagnies de danse. Que faire alors? Surtout pas des

3^{es} États généraux — les derniers, en 2007, n'ont accouché que de vœux pieux! De là à penser que le Conseil québécois du théâtre est paralysé par son mode « démocratique » — comme si on pouvait quitter ses petits intérêts quand il est question de politiques culturelles et de distribution de fonds publics... Cela ne peut conduire qu'à des choix sans conséquence. Vivement un regroupement des théâtres qui se reconnaissent des objectifs communs en termes socioesthétiques!

[...]

La politique de l'esthétique

Tout un chacun est à même de constater jusqu'à quel point le sens critique, indissociable d'une politique de l'esthétique, est mis à mal dans la société administrée — Radio-Canada en tête avec ses chroniqueurs pâmés devant les comédiens qui remplissent les pages d'*Échos Vedettes* dont le slogan d'anniversaire est, ça ne s'invente pas: « *Cinquante ans d'émotions* »! Du moment qu'*il y a un public pour ça*, les conseils des arts s'en tiennent donc à des critères flous et il se trouve même des universitaires pour défendre sans rire ce qu'ils appellent la « *modernité populaire* » au nom de l'égalitarisme des goûts et des couleurs. Autrement dit, la Poutine et Gauvreau, même combat!

Ce populisme triomphant entraîne des conséquences: des spectateurs se rebiffent devant des spectacles qu'ils qualifient de « *songés* » pour

mieux les disqualifier et réclament de « *bonnes pièces* » plutôt que des chefs-d'œuvre (entendre les œuvres reconnues du répertoire classique, moderne et contemporain). Reconnaissons qu'à force de raboter les esprits avec de la camelote télévisuelle et des sous-produits américanisés, la scène artistique se porte assez mal, merci. [...]

Essayons quand même de préciser les enjeux d'une éventuelle réforme — on peut rêver — du système d'aide publique au théâtre. Cette démarche ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur l'acte créateur et ses présupposés esthétiques. Voudra-t-on enfin se demander à quelles conditions un théâtre d'art et de création est envisageable et ce qui le distingue alors d'un spectacle de divertissement — qui, à ce titre, ne le rend pas admissible aux fonds publics, fût-il associé à une « compagnie à but non lucratif »? [...]

Trop souvent au Québec les créations théâtrales ne se contentent-elles pas d'une dramaturgie sommaire qui reproduit des faits sociaux et en restent à leur description primaire? Combien d'auteurs se proclament « engagés » et ne font qu'un théâtre bêtement idéologique, sans fouiller le matériau langagier qui devrait être leur première responsabilité artistique?

« Des commentaires? Des suggestions pour Les idées en revue? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com »

COLOMBIE

Les FARC, la gauche et les réformes électorales

JOËL PARÉ-JULIEN

Consultant professionnel junior auprès du PNUD à Bogotá, en Colombie

J'ai atterri dans cette capitale grâce au Programme de placement professionnel des Nations unies financé par l'Agence canadienne de développement international, alors que s'étaient amorcées les négociations de paix de « La Havane » entre les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) et le gouvernement de Juan Manuel Santos, cherchant à mettre fin à plus d'un demi-siècle de guerre civile. Parallèlement, une évolution historique tout aussi intrigante, quoique moins médiatisée, est en cours: celle du paysage électoral. Je travaille avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'un de nos mandats consiste à appuyer et promouvoir ces changements politiques majeurs et nécessaires.

La cause principale de cette transformation: l'entrée en vigueur de la loi 1475 de 2011 favorisant la réforme des partis. Elle introduit une panoplie de nouveaux règlements électoraux visant à niveler le terrain politique, à diminuer l'étourdissante corruption et à rendre perméable l'arène politique.

Parmi les mesures les plus importantes, on retrouve un quota minimum de 30 % de femmes candidates au sein des partis politiques, un régime de sanctions disciplinaires imposées à la haute direction des partis visant à diminuer la corruption et la participation de membres à la réputation entachée et l'augmentation du minimum de votes nécessaire, de 2 à 3 %, afin de conserver l'identité de parti politique ou *personería*.

Bien que cette réforme suppose la perméabilité du jeu politique, plusieurs lacunes persistent, enracinées dans la culture politique du pays. Prenons l'exemple du quota d'inclusion de femmes candidates. Il représente, à n'en pas douter, un grand pas vers l'avant en termes d'équité entre les sexes, mais il ne garantit en rien l'élection de ces dernières. Cela est en partie dû au fait que le vote est préférentiel, c'est-à-dire que pour chaque siège, l'électeur choisit parmi la liste des candidats du parti celui qu'il préfère voir à ce poste. Malheureusement, les femmes sont souvent perçues comme inaptes ou peu instruites en politique et plusieurs partis sont même allés jusqu'à attribuer leur récente défaite à cette inclusion forcée.

Cependant, c'est probablement dans l'augmentation du seuil minimum que l'on sent le plus de réticence de la part des partis. Ce seuil équivaldrait à un minimum de 420 000 votes si le niveau de participation espéré de 14 millions



LUIS ROBAYO AGENCE FRANCE-PRESSE

Les FARC contrôlent certaines régions de la Colombie, notamment celle de Caloto. En cinquante ans, le conflit a fait quelque 600 000 morts et 15 000 disparus, selon des chiffres officiels.

d'électeurs est atteint lors des prochaines élections. À titre de comparaison, un parti fédéral canadien ne doit obtenir qu'un minimum de 250 membres électeurs pour être enregistré. Cinq des 12 partis possédant la *personería* sont en péril en 2014, et ce, même s'ils s'appuient sur plusieurs élus municipaux et nationaux. Ces derniers protestent d'autant plus fort, sachant qu'un nouveau joueur, affilié aux FARC et ne faisant pas le quota, s'est vu offrir la *personería* tout récemment.

L'Union patriotique (UP)

Les négociations de paix ne sont pas une nouveauté dans cette guerre civile vieille de cinquante ans.

C'est en 1985, lors des pourparlers de paix dits « de La Uribe » entre les FARC et le gouvernement de Belisario Betancur, que se créa l'Union patriotique (*Unión patriótica*). Ce stratagème diplomatique permit l'inclusion et la participation légale en politique de différents groupes armés démobilisés réunis sous une même bannière et jouissant de l'appui du Parti communiste.

Alors même qu'il tentait de s'éloigner des mouvements révolutionnaires et de s'identifier comme un mouvement d'intellectuels, tout en conservant l'extrême gauche du spectre politique colombien, l'UP fut victime d'un politicide de grande envergure. Le massacre fut d'une telle ampleur (les sources estiment entre 2000

et 5000 assassinats de militants, dont 7 congressistes, 13 députés, 69 conseillers et 13 maires), qu'en 2002, l'UP perdit la *personería*, faute d'avoir satisfait au standard minimum.

Le 1^{er} juillet dernier, les négociations de paix de « La Havane » entrèrent dans leur 10^e phase, abordant l'inclusion des FARC dans l'arène politique. Bien que le résultat des négociations ne soit pas rendu public, aux yeux de plusieurs observateurs, on constate d'étranges coïncidences.

Par exemple, à peine une semaine suivant le début de cette phase, le Conseil d'État (*Consejo de Estado*) a reconnu que le Conseil national électoral (CNE) avait outrepassé ses fonctions en 2002 en retirant l'UP du jeu, lui redonnant ainsi la *personería*, sans préavis, juste à temps pour lui permettre de participer aux élections de 2014, dont les inscriptions auront lieu dans moins de quatre mois.

Onde de choc

Cette nouvelle crée une onde de choc sur la scène politique. Quelques partis menacés de disparaître trouvent cette décision injuste et certains sont même doublement menacés. C'est le cas du parti Option citoyenne (*Opción ciudadana*), ci-devant Parti d'intégration nationale, qui s'efforce tant bien que mal de se réformer et de se détacher de ses racines paramilitaires, exemple parfait de ce que l'on appelle ici la parapolitique. C'est aussi le cas du Pôle démocratique alternatif, ou Polo, qui bénéficiait jusqu'à présent d'une niche propre et était pratiquement le seul parti de gauche, les Verts se logeant plutôt au centre.

Qu'advient-il de ces partis? Uniront-ils leurs forces pour survivre? Allons-nous assister à une fusion des partis de gauche dont le noyau sera une entité associée à la guérilla?

Les améliorations qu'apporte la loi 1475 sont fondamentales, mais il est nécessaire qu'elles s'accompagnent à la fois de changements dans la culture politique et qu'elles tiennent compte de la conjoncture, que l'on sait présentement très fragile. La disparition d'une portion de l'opposition est inquiétante et va à l'encontre de l'idée générale de cette réforme.

De plus, les rumeurs veulent que suite à des tensions au sein du mouvement « uribiste », l'ex-président Uribe et ses partisans cherchent à défaire le président Santos aux prochaines élections. Si tel est le cas, l'alliance Union nationale pourrait être en péril. Cette alliance, regroupant cinq partis et représentant plus de 90 % des congressistes, est cruciale pour l'exécutif, car elle permet une coalition d'appui des partis d'opposition envers la présidence et son programme, principalement concentré sur les thèmes de paix.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (cartooniste), **information générale**: Marie-Andrée Chouinard (chef de division), Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société) et Jean Dion (sports), **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Robert Dutrisac et Jessica Nadeau (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), **information culturelle**: Louise-Maude Rioux Soucy (chef de division), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Julie Carpentier (pupitre), **information économique**: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Marco Bélair Cirino, François Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre), **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaists), Emilie Folie-Boivin et Louis Gagné (pupitre), **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger et Philippe Papineau, (pupitre), Sophie Charrier, Karl Rettino-Parazzelli et Geneviève Tremblay (assistants), **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire), Florence Ferraris (commis), **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérr (Ottawa), Dave Noël (Québec), **PUBLICITÉ** Elves Ben M'rad, Claire Breton (superviseur), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Anel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, Catherine Pelletier, Chantal Rainville, Suzanne Rooke, (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais, (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire), **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Caroline Guimond, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Hansel Matthews (technicien informatique), **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Jean-Robert Divers (responsable de la promotion), Maxim-Olivier Leclerc (responsable d'assistance à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez, **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy, Ghislaine Laffleur et Véronique Page.

ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Travaux de nettoyage à la rivière Chaudière, à Lac-Mégantic. «Il est hors de question que ce soit les contribuables québécois qui paient», dit le ministre de l'Environnement, Yves-François Blanchet.

ULTIMATUM

SUITE DE LA PAGE 1

ils ont seulement signifié leur intention de récupérer leur pétrole qui n'a pas été déversé.

Exigences de Québec

Québec exige maintenant que ces entreprises nettoient le pétrole ainsi que tous les autres contaminants dans l'eau et dans le sol. Elles devront également procéder à une caractérisation environnementale afin de déterminer «ce qui est susceptible d'avoir été affecté par le pétrole et les autres contaminants». Cela pourrait inclure d'autres secteurs de la région où s'est propagé le panache de fumée toxique émanant du violent incendie qui a consumé une bonne partie du pétrole déversé.

Un plan d'action devra être soumis et approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'ici une semaine. Celui-ci devra notamment préciser les mesures de nettoyage et de décontamination prévues. Selon ce qu'a réitéré M. Blanchet, des travaux majeurs devront être menés dans la zone rouge, lieu du déraillement du convoi de 72 wagons-citernes. Ce secteur est «lourdement contaminé», selon le ministre. Le gouvernement exige aussi que les entreprises prévoient des mesures de suivi environnemental

pendant au moins les 10 prochaines années.

Elles ont 24 heures pour répondre qu'elles se conformeront à l'ordonnance décrétée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Mais qu'advient-il si la réponse ne parvient pas dans les délais prescrits? «Le gouvernement garantit l'exécution des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés», a répondu Yves-François Blanchet. [...] Il n'y aura plus d'interruption des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complé-

Pour le moment, on en sait très peu sur la capacité de payer des entreprises visées par l'ordonnance de Québec

tés. Il y aura des factures qui vont arriver. Nous, on va prendre les factures et on va les envoyer aux entreprises interpellées par l'ordonnance en leur disant: "Vous devez payer ça, sinon nous allons entreprendre des recours."

«Il n'y aura aucune hésitation à entreprendre des poursuites si jamais les entreprises ne paient pas les montants qui vont être réclamés», a poursuivi M. Blanchet. «Il est hors de question que ce soit les contribuables québécois qui paient le coût de cette restauration», a-t-il aussi affirmé au cours d'un point de presse lundi à Lac-Mégantic. Cela inclut, selon lui, les montants dépensés par les municipalités qui ont dû cesser de s'approvi-

sionner en eau potable dans la rivière Chaudière.

Irving épargnée

M. Blanchet dit avoir bon espoir de pouvoir récupérer les sommes déboursées pour redonner à Lac-Mégantic et à la rivière Chaudière leur aspect d'avant le 6 juillet 2013. «Nous irons chercher l'argent là où il sera, parmi les entreprises responsables.»

Pour le moment, on en sait très peu sur la capacité de payer des entreprises visées par l'ordonnance de Québec. On ignore par exemple à quel montant s'élèvent les assurances de la MMA, et il n'a pas été possible de parler à un porte-parole de l'entreprise lundi.

Québec a en outre décidé de ne pas viser Irving dans son ordonnance. C'est à sa raffinerie de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, que le pétrole était destiné. Yves-François Blanchet a expliqué que selon l'analyse juridique effectuée au cours des derniers jours, «nous ne sommes pas certains de pouvoir les mettre en cause, puisqu'ils n'ont pas pris possession du pétrole».

Facture salée

Ce qu'on sait, cependant, c'est que la facture sera énorme. Selon Emilien Peltier, spécialiste en écotoxicologie à l'Université du Québec à Rimouski, la catastrophe de Lac-Mégantic se conclura avec une facture qui devrait se

chiffrer en centaines de millions de dollars. «Les coûts de cette décontamination seront faramineux, a-t-il affirmé la semaine dernière au Devoir. Dès qu'on parle de produits toxiques et dangereux, la facture grimpe très rapidement. On peut parler de 500 millions de dollars, peut-être même plus. Et ce montant ne comprend pas la reconstruction du cœur de la ville de Lac-Mégantic. On parle simplement de rendre le secteur "propre".»

Québec n'est pas en mesure, pour le moment, d'évaluer ce qu'il en coûtera pour mener l'ensemble des travaux à terme. Chose certaine, le nettoyage des déversements pétroliers peut s'avérer très onéreux. En 2010, un oléoduc exploité par la pétrolière Enbridge a laissé fuir plus de quatre millions de litres de brut lourd dans la rivière Kalamazoo, au Michigan. Trois ans et un milliard de dollars plus tard, le nettoyage n'est toujours pas terminé. C'est d'ailleurs l'Agence de protection environnementale des États-Unis qui a dû forcer Enbridge à reprendre les opérations de nettoyage en mars.

Enbridge souhaite maintenant faire couler par pipeline plus de 300 000 barils de pétrole brut de l'Ouest canadien jusqu'à Montréal avec l'inversion de la ligne 9B. Le gouvernement Marois s'est montré ouvert au projet et en discute activement avec le gouvernement albertain.

Le Devoir

POURPARLERS

SUITE DE LA PAGE 1

tiques», mais nécessaires.

«Il s'agit d'une étape importante et [nous] espérons pouvoir saisir l'opportunité offerte par les efforts de l'administration américaine pour parvenir à un accord de paix durable et juste», a dit à l'AFP le négociateur palestinien Saëb Erakat.

Selon Houchang Hassan-Yari, professeur de politique au Collège royal militaire du Canada et membre externe de l'Observatoire sur le Moyen-Orient de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, plusieurs facteurs, outre l'intervention américaine, expliquent que le climat soit favorable à la réunion d'Israël et de la Palestine à la table des négociations. Si la question reste toujours «préoccupante» pour les pays du Moyen-Orient, elle l'est aussi pour les relations entre les États-Unis et les pays arabes. Et dans un contexte où Israël est de plus en plus isolé sur la scène régionale et internationale par son «état de guerre permanent», le règlement de cette question devient un enjeu pour lequel le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou «veut manifester une bonne volonté», explique le professeur.

Pour prouver cette volonté, le gouvernement israélien a approuvé la libération de 104 prisonniers palestiniens arrêtés avant les accords d'Oslo en 1993, décision qui a été saluée par l'Autorité palestinienne et par Washington.

«C'est un geste symbolique, de la poudre aux yeux pour la communauté internationale», estime pour sa part Houchang Hassan-Yari. «C'est une tactique d'Israël qui n'en est pas à sa première. Ces gens qui ont été emprisonnés, qui sont-ils? Ce sont des gens qui ont protesté contre l'occupation et l'ingérence des colonisateurs. D'ici au règlement, Israël emprisonnera d'autres Palestiniens qui protesteront, car ils n'ont aucun autre recours [judiciaires, par exemple] pour contester, et on comptera le même nombre de prisonniers dans les prisons israéliennes.»

Opposition en Palestine

Les négociations de paix directes israélo-palestiniennes doivent redémarrer pour la première fois depuis qu'elles ont achoppé en septembre 2010, au bout de trois semaines, en raison de la poursuite de la colonisation israélienne à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Même si cela n'est pas dans l'intérêt de Nétanyahou, qui veut faire bonne figure, une telle situation

pourrait se reproduire, pense M. Hassan-Yari.

Les Palestiniens ne voient pas tous d'un bon œil la reprise des discussions avec Israël. A Gaza, il y a une dizaine de jours, le Hamas s'était opposé à la reprise des négociations, faisant valoir que le président Mahmoud Abbas «n'a aucune légitimité pour négocier au nom du peuple palestinien sur des questions fondamentales». Lundi, une importante faction au sein de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) a rejeté elle aussi les négociations de paix avec Israël quelques heures avant leur reprise à Washington.

Le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), un parti de gauche, a affirmé que la décision de reprendre les négociations avec Israël n'avait pas reçu le soutien de l'OLP dans son ensemble. «Ces discussions se tiennent sous les auspices des États-Unis, exactement comme il y a 20 ans lors des accords d'Oslo», a déclaré une des dirigeantes du parti, Khaleda Jarar, qui aurait voulu que les pourparlers soient menés en collaboration avec l'ONU. «C'est une demande légitime, confirme Houchang Hassan-Yari, parce que l'ONU a donné naissance à l'État d'Israël et qu'elle doit, en ce sens, assumer ces responsabilités.» Le spécialiste rappelle qu'à ce sujet, deux résolutions ont été votées par l'ONU pour le retour des réfugiés palestiniens dans leur territoire.

Malgré tout, il convient que seule l'intervention des Américains peut permettre de mener à bien les négociations de paix. Les États-Unis sont les seuls à pouvoir forcer Israël à négocier sur des questions comme le retrait des territoires occupés, ex-pleine-tit. A ce sujet, plusieurs scénarios circulent. On parle d'échange de territoire, de regroupement des colonies et de parcelles de territoire du sud qui reviendrait aux Palestiniens, par exemple. Mais Israël cherchera à avoir la Cisjordanie et Jérusalem. Tous les enjeux, que ce soient la question des frontières, celle des réfugiés ou du statut de la ville de Jérusalem, seront sur la table, et tous «seront des enjeux difficiles à négocier».

«Tout est dans les livres de l'ONU», assure Houchang Hassan-Yari, qui persiste à dire qu'il faut imposer la mise en œuvre des résolutions pensées au cours des ans et inscrites dans le droit international. «Si la volonté politique existe, tous les ingrédients sont là» pour arriver à un règlement, conclut-il.

Avec l'Agence France-Presse et Associated Press
Le Devoir

CŒUR

SUITE DE LA PAGE 1

lait produire le film et jouer dedans. La production était une chasse gardée masculine, à l'époque, mais Rosanna Seaborn avait de l'argent. Elle a donc investi dans Cœur de maman et le film a obtenu beaucoup de succès. Évidemment, elle a réclamé sa part de profits. M. DeSève a refusé. Elle l'a poursuivi. Il était tellement fâché qu'il a entreposé le négatif et n'a plus voulu montrer le film. Même lorsqu'il a fondé Télé-Métropole, à ma connaissance, il ne l'a pas passé.»

J.A. DeSève mourut en 1968, mais au cours des décennies suivantes, sa volonté fut respectée telle une malédiction. «J'ai été tenace. Le film était dans ma mire depuis la fondation d'Éléphant, en 2008. Le problème n'était pas de trouver le négatif, comme c'est souvent le cas. Je savais qu'il se trouvait chez France Film. Mais pour restaurer et numériser un film, on a besoin de la permission des détenteurs des droits de l'œuvre. Il y a quelques mois, je me suis faite... plus pressante, laisse entendre Marie-José Raymond

en riant. Mais la relation avec France Film est très bonne, je le précise. Cœur de maman, c'était vraiment un cas particulier. J'ai argué que monsieur DeSève aurait sûrement décollé à ce stade-ci!»

Une œuvre représentative

Visionnées dans les locaux d'Éléphant lors de l'étape de l'approbation finale durant laquelle d'infimes défauts de l'image sont corrigés in situ, les 20 premières minutes du film attestent qu'il ne s'agit pas d'un chef-d'œuvre perdu. Ce n'est donc pas une question de valeur artistique, mais bien de valeur patrimoniale. Et celle de Cœur de maman ne fait aucun doute. «Au début du processus de restauration, on s'est aperçu que Raymond Lévesque a écrit la chanson thème», révèle la directrice d'Éléphant entre autres exemples. Dans l'une des scènes, ladite ritournelle est interprétée par la jeune Yvonne Laflamme, vedette de La petite Aurore, l'enfant martyre. La distribution bigarrée comprend également Jeanne Demons, Paul Guèvremont, Françoise Faucher et... Rose Ouellette!

Écrit par Henry Deyglun (1903-1971), époux de Janine Sutto et père de Mireille Deyglun, le scénario de Cœur de



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Marie-José Raymond, directrice d'Éléphant: la mémoire du cinéma québécois.

maman est basé sur la toute première pièce du comédien et dramaturge, Une mère abandonnée. «Henry en avait tiré un radioman en 1936, se rappelle Janine Sutto. Évidemment, je me souviens surtout du film! Rosanna Seaborn était venue nous voir à Vaudreuil. C'était un personnage. Mon Dieu! Ça me ramène loin! Henry a écrit les deux films qu'elle s'est payés. L'autre s'intitulait L'esprit du mal.»

Dans Cœur de maman, on suit les malheurs de Marie Paradis qui, après la mort de son mari alcoolique et l'arrestation de son cadet Jacques, doit aller vivre chez son aîné François (un clin d'œil à Maria Chapdelaine) et l'épouse de celui-ci, Celeste, une femme odieuse et «Anglaise» de surcroît. Pendant que Marie gagne son ciel, Celeste s'assure une place en enfer à la mode canadienne-française catholique du temps.

Ce qui étonne d'emblée, c'est que Rosanna Seaborn, une Montréalaise anglophone, ait financé cette production dans laquelle elle s'est donné le rôle très typé de la méchante Canadienne anglaise qui écrase la bonne Canadienne française, la première, pingre et hypocrite, face à la seconde, pauvre et charitable. Mais qui donc était Rosanna Seaborn?

La femme du Ritz

Née à Montréal en 1912 au sein d'un foyer aisé, Rosanna Todd a pour grand-père maternel Sir Edward Seaborn Clouston, directeur général de la Banque de Montréal, dont le propre père fut directeur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La famille passe l'été dans sa résidence du lac des Deux

Montagnes, à Senneville, et l'hiver, dans sa demeure de Caroline du Sud. Éduquée à la maison par une gouvernante, Rosanna Todd part étudier le théâtre à l'Académie royale d'art dramatique à Londres, où elle vit jusqu'en 1947. A Pat Donnelly, du journal The Gazette, elle confie en 1999: «J'ai eu des aventures avec plusieurs hommes, mais aucun que je n'ai voulu épouser.»

De retour à Montréal, elle fonde l'Open Air Playhouse, au lac aux Castors sur le mont Royal (Christopher Plummer y fera ses débuts), et prend le nom de scène Rosanna Seaborn. À la même époque, elle s'intéresse au cinéma et coproduit L'esprit du mal et Cœur de maman, dans lesquels elle tient des rôles importants. Puis des ennuis de santé la forcent à déménager à Nassau, aux Bahamas. Elle conserve toutefois un pied-à-terre à Montréal, au Ritz, où elle séjourne plusieurs mois par année.

Rosanna Seaborn ne renonce pas pour autant à la production ni au jeu. Avec sa boîte de production Deux Montagnes, qu'elle cofonde avec l'actrice Suzanne Cloutier (la Desdémone d'Orson Welles dans Othello), Rosanna Seaborn espère en effet tour-

ner le film The Great Burning, la saga historico-amoureuse d'une fille de seigneur et d'un officier britannique pendant la Rébellion de 1837. Ce faisant, l'actrice et productrice accumule au fil des ans «la plus importante collection privée de documents sur cette période centrale de l'histoire québécoise, plus de 1200 objets, dont beaucoup de livres», comme le signalait Le Devoir du 23 janvier 2004, soit quelques jours avant la vente de ladite collection à l'Hôtel des encans de Montréal.

«The Great Burning est le projet de ma vie. Comme vous le savez, l'histoire est différente selon la perspective française ou anglaise. Je voulais comprendre ce qui était vraiment arrivé», précise alors Rosanna Seaborn. Lorsqu'elle décède en 2009, sa nièce confie au Globe and Mail: «Ma tante était sympathique aux deux camps.» D'où l'abandon avec lequel Rosanna Seaborn s'est glissée dans la peau de la tortionnaire canadienne-anglaise de Cœur de maman? On peut supputer.

Le Devoir

http://elephant.canoe.ca/films/cœur-de-maman_6128#/ pretty-Photo

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com

sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.